

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20220927-14</b>	<b><u>Séance du 27 septembre 2022 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de septembre <b>le vingt-sept</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28 septembre 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 septembre 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : SPECTACLE DE CONTE DE NOËL « LA MOUFLE » - SAMEDI 03 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre des animations organisées par la Médiathèque Alice Boname, un spectacle de conte de Noël intitulé « La Moufle » soit donné par la Compagnie du Calao, le samedi 03 décembre 2022 à 15h à la Salle des Cossies.

Il est proposé d'approuver le déroulement du spectacle et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association IOUL Musique, 30 route de Juigné - 49130 Les Ponts-De-Cé, représentée par Mme Fanny COLINEAU, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 1 503,30 € TTC (frais de déplacement compris).

La Commission Culture, réunie le 15 septembre 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve la tenue du spectacle « LA MOUFLE » selon les modalités définies ci-dessus ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 27 septembre 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**